

Service du greffe

Division du soutien aux commissions permanentes,
aux conseils consultatifs et au Bureau de la présidence du conseil

Commission permanente sur l'examen des contrats

Présidence

Dominic Perri

Arrondissement de Saint-Léonard

Vice-présidences

Paola Hawa

Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue

Valérie Patreau

Arrondissement d'Outremont

Membres

Céline-Audrey Beauregard

Arrondissement de Verdun

Caroline Braun

Arrondissement d'Outremont

Julie Brisebois

Village de Senneville

Nathalie Goulet

Arrondissement d'Ahuntsic–
Cartierville

Enrique Machado

Arrondissement de Verdun

Peter McQueen

Arrondissement de Côte-des-
Neiges – Notre-Dame-de-Grâce

Sylvain Ouellet

Arrondissement de Villeray– Saint-
Michel–Parc-Extension

Stéphanie Valenzuela

Arrondissement de Côte-des-
Neiges– Notre-Dame-de-Grâce

Le 15 mai 2025

Rapport d'examen de la conformité du processus d'appel d'offres

Mandat SMCE255543001

Accorder un contrat à l'entreprise Construction Deric inc. pour la mise à niveau des réservoirs de produits chimiques et du quai de dépotage de la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte - Dépense totale de 16 793 648,04 \$, taxes incluses - Appel d'offres public DEEU-SP24032-195700-C (5 soumissionnaires)

ORIGINAL SIGNÉ

Dominic Perri
Président

ORIGINAL SIGNÉ

Katherine Fortier
Coordonnatrice,
Soutien aux commissions
permanentes

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations à ce processus.

Les modalités de fonctionnement de la Commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats (11-007)* et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats (RCG 11-008)*.

Les contrats examinés par la Commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM23 0447) et du conseil d'agglomération (CG23 0205).

Mandat SMCE255543001

Accorder un contrat à l'entreprise Construction Deric inc. pour la mise à niveau des réservoirs de produits chimiques et du quai de dépotage de la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte - Dépense totale de 16 793 648,04 \$, taxes incluses - Appel d'offres public DEEU-SP24032-195700-C (5 soumissionnaires)

À sa séance du 23 avril 2025, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats pour étudier le présent contrat, qui répondait au critère ci-dessous :

- Contrat d'exécution de travaux d'une valeur de plus de 4 M\$ répondant à la condition suivante :
 - Écart de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire.

Le 30 avril 2025, les membres de la Commission ont étudié la conformité du processus d'octroi relatif à ce mandat dans le cadre d'une séance de travail à huis clos tenue en visioconférence.

Au cours de cette séance, les responsables du Service de l'eau, Direction de l'épuration des eaux usées, Division ingénierie et procédés, ont expliqué que la majorité des équipements du secteur des produits chimiques de la station Jean-R.-Marcotte, qui traite toutes les eaux usées de l'île de Montréal, date d'une quarantaine d'années. Le réservoir principal présenterait des signes de détérioration avancée, ce qui cause une diminution d'environ 70 % de sa capacité d'entreposage. La situation mettrait à risque la Ville de rupture d'inventaire de coagulant. Pour ce faire, des travaux de mise à niveau sont nécessaires afin de sécuriser les installations, le personnel et la pérennité des équipements. Plus précisément, le projet prévoit la construction de trois nouveaux réservoirs de stockage de produits chimiques et leurs systèmes connexes; la construction d'un bâtiment accueillant le nouveau quai de dépotage et le système de

procédé; des travaux de structure touchant les nouvelles installations; ainsi que la mise à niveau des installations afin de respecter les exigences relatives à la santé et sécurité du personnel et les normes de construction en vigueur. Les invités ont précisé que le projet présente deux particularités importantes, c'est-à-dire qu'il faut maintenir les opérations en tout temps durant la durée des travaux et il requiert un phasage de chantier avec très peu de flexibilité.

L'appel d'offres a été publié du 20 décembre 2024 au 6 mars 2025. Il y a eu 11 addendas et deux reports de la date d'ouverture des soumissions. Parmi les 15 preneurs du cahier des charges, cinq ont déposé une soumission, dont l'entreprise Construction Deric inc., qui a présenté la meilleure offre. Le prix soumis présente cependant un écart de 32,07 % avec l'estimation et de 0,69 % avec la deuxième plus basse soumission. L'analyse des soumissions montre que les écarts se situent principalement dans trois items du bordereau, soit *Les nouveaux réservoirs*; *Les structures de support et accessoires de réservoirs*; ainsi que *Les Infrastructures connexes*. D'après les responsables, l'écart avec le deuxième plus bas soumissionnaire permet de croire que le prix de Construction Deric inc. reflète celui du marché. La différence avec l'estimation serait notamment attribuable à la complexité d'exécution des travaux et le phasage imposé pour assurer la continuité opérationnelle ainsi qu'à l'incertitude liée à l'inflation du coût des matériaux et de la main-d'œuvre, puisque l'estimation a été réalisée il y a environ 12 mois.

Enfin, les représentants du Service ont décrit les dangers auxquels la Ville s'expose si les travaux ne sont pas entrepris rapidement. Il y a des risques de perdre le réservoir d'ici les deux prochaines années, de rupture d'inventaire, ainsi que de déversement ou de fuite de produits, ce qui entraînerait des conséquences directes sur le respect des normes environnementales.

Durant la période d'échanges, la Commission a demandé des clarifications au sujet de la désuétude du réservoir. Les responsables ont expliqué que les signes ont été constatés il y a environ deux ans et depuis moins d'un an, le réservoir est utilisé à 30 % de sa capacité afin que le produit ne soit pas en contact avec l'endroit où la membrane est abîmée, et ce, pour des raisons de sécurité. Des questions ont également été posées au sujet de l'écart avec l'estimation. D'après les invités, la valeur des réservoirs et des éléments de structure serait principalement en cause. Il faut dire que les réservoirs ne sont pas des items qui sont standards et la configuration est faite sur mesure.

L'instabilité du marché entourant le coût des matériaux entraîne des risques plus élevés pour les entrepreneurs et cela se reflète dans les prix. L'estimation a été réalisée avant les menaces de tarifs.

Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les ressources du Service de l'eau, Direction de l'épuration des eaux usées, Division

ingénierie et procédés pour leurs interventions au cours de la séance de travail et adresse la conclusion suivante au conseil :

Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil d'agglomération, en l'occurrence :

- Contrat d'exécution de travaux d'une valeur de plus de 4 M\$ répondant à la condition suivante :
 - Écart de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire.

Considérant les renseignements soumis aux commissaires;

Considérant les nombreuses questions adressées aux responsables du dossier;

Considérant l'analyse approfondie par la Commission des différents aspects liés à ce dossier :

À l'égard du mandat SMCE255543001 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.